

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010120 – EUR 61/005/01

Information complémentaire sur l'AU 32/01 (EUR 61/003/01 du 5 février 2001) et la suivante (EUR 61/004/01 du 8 février 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

RISQUE DE MORT IMMINENTE EN DÉTENTION TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

TURKMÉNISTAN **Chaguilyd ATAKOV, 38 ans**

Londres, le 21 février 2001

Chaguilyd Atakov a été transféré du camp de rééducation par le travail de Seydi à l'hôpital pénitentiaire de la ville de Mary, en réaction semble-t-il à l'expression, à l'échelle internationale, d'inquiétudes très vives face à la détérioration de l'état de santé de cet homme en détention.

Le directeur de l'Institut national pour la démocratie et les droits humains, instance gouvernementale, se serait entretenu avec des représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, dans la capitale turkmène Achgabat. Il leur a assuré qu'il avait demandé que Chaguilyd Atakov reçoive des soins médicaux pour sa jaunisse.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en turkmène, en russe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- félicitez-vous du transfert de Chaguilyd Atakov à l'hôpital pénitentiaire de Mary et continuez de demander aux autorités de veiller à ce que cet homme reçoive les soins médicaux dont il a besoin ;
- continuez de vous dire préoccupé par les allégations selon lesquelles des psychotropes auraient été administrés à Chaguilyd Atakov pour le punir de ses convictions religieuses ;
- continuez également de demander aux autorités de mener une enquête impartiale et exhaustive sur les allégations selon lesquelles Chaguilyd Atakov aurait été maltraité à maintes reprises en détention, y compris par administration d'un traitement médical inadapté ; insistez pour que les résultats de ces investigations soient rendus publics et pour que les personnes soupçonnées d'être responsables de ces agissements soient déférées à la justice.

APPELS À :

NB : Il peut s'avérer difficile d'obtenir les lignes de fax. Si un correspondant vous répond, répétez le mot « fax » jusqu'à ce que vous obteniez la tonalité.

Président du Turkménistan :

744000 g. Ashgabat
Apparat Prezidenta
Prezidentu Niyazovu S.A
Turkménistan

Fax : + 993 12 35 51 12 / 35 66 88 (il peut s'avérer difficile d'obtenir la ligne)

Télégrammes : Prezidentu Niyazovu, 744000 Ashgabat, Turkménistan

Formule d'appel : *Dear President Niyazov, / Monsieur le Président du Turkménistan,*

Directeur de l'Institut national pour la démocratie et les droits humains :

744000 g. Ashgabat
ul. Karla Liebknechta, 47
Turkmensky natsionalny institut demokratiï i prav cheloveka
Direktoru KEPBANOVU E.
Turkménistan

Fax : + 993 12 - 35 06 76

Courrier électronique : nidhr@online.tm

Télégrammes : Direktoru Kepbanovu, Natsionalny institut demokratiï, 744000 Ashgabat, Turkménistan

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général :

g. Ashgabat, ul. Seidi, 4
Prokuratura Turkmenistana
Generalnomu prokuroru Atayanovoy G.
Turkménistan

Fax : + 993 12 35 44 82

Télégrammes : Prokuroru Atayanovoy, Prokuratura, Ashgabat, Turkménistan

Formule d'appel : *Dear Procurator General, Monsieur le Procureur général,*

COPIES À :

Chef de la Direction nationale du système pénitentiaire :

g. Ashgabat, ul. Zhitnikova

Ministerstvo vnutrennikh del ; GUUIS

Nachalniku

Turkménistan

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Turkménistan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 4 AVRIL 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*